

De : "Sanmarco" <sanmarco@club-internet.fr>
Date : 11 août 2008 16:52:40 HAEC
À : Carrière Daniel <d.carriere@numericable.fr>
Objet : lettre de Mme Fructus 1/2

De : Sanmarco [mailto:sanmarco@club-internet.fr]
Envoyé : lundi 11 août 2008 11:26
À : Charles Boumendil
Objet : lettre de Mme Fructus 1/2

Marseille, le
Monsieur Philippe SAN MARCO
Président

MARSEILLE AMENAGEMENT
49, La Canebière

13232 MARSEILLE cedex 1

Objet : Périmètres de Restauration Immobilière Thubaneau,
Centre-ville, Panier -
P.J. : 1

Monsieur le Président,

Dans une prochaine séance, le Conseil Municipal devra examiner le bilan des PRI et leurs perspectives (compte-rendu annuel à la collectivité).

C'est l'occasion que je souhaite saisir pour exprimer la priorité que j'attache à la rénovation du centre-ville. A cet égard, les résultats obtenus à ce jour me semblent devoir être amplifiés et

accélérés.

J'ai noté que les enquêtes parcellaires engagées depuis 2004 peuvent rapidement permettre à Marseille Aménagement de devenir propriétaire d'au moins une trentaine d'immeubles : je souhaite que la maîtrise foncière de ces immeubles soit poursuivie chaque fois qu'elle est possible. Pour certains immeubles stratégiques, les propriétaires n'ont pas répondu aux prescriptions de travaux (voir liste jointe) : les enquêtes parcellaires correspondantes sont à engager sans délai.

Il me paraît en outre évident que la maîtrise de ces immeubles doit servir les objectifs que la collectivité s'est assignés dans le cadre de l'Engagement Municipal pour le Logement délibéré en juillet 2006, et du projet de renouvellement urbain examiné par l'ANRU (réunion technique partenariale du 21 mai 2008).

Ils ont donc vocation à être cédés au plus vite pour développer les opérations de logements sociaux, d'accession à coûts maîtrisés, ou spécifiques à certains publics (travailleurs isolés, étudiants ...). Pour être efficace, il est important de s'assurer que les conditions et prix de cessions permettent l'équilibre d'exploitation de ces opérations, dans les conditions habituellement admises.

.../

/

...

-2-

S'agissant d'immeubles entiers, ces opérations devront également témoigner de la qualité de travaux que la Ville souhaite légitimement atteindre.

Je vous informe par ailleurs que nous avons, Madame SERVANT et moi-même, rencontré Madame HERMEREL,

magistrat au TGI et juge de l'expropriation : pour une meilleure efficacité, elle souhaite affiner avec la ville de Marseille et son concessionnaire la planification des actes nécessaires à l'aboutissement de la phase judiciaire des expropriations, et notamment le « transport sur les lieux ».

Je souhaite que l'ensemble de ce travail puisse être finalisé dans l'objectif de voir les CRAC approuvés avant la fin de l'année 2008.

Convaincue que vous partagez la même vision d'un centre-ville requalifié pour tous ses habitants,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération.

Arlette

FRUCTUS

ENQUETES PARCELLAIRES EFFECTUEES A MAITRISER EN PRIORITE

PRI Centre Ville

- . 3, rue de la Providence
- . 64, rue Bernard Dubois

- . 8, rue de la Fare - hôtel
- . 4, rue Nationale
- . 7, rue de la Fare
- . 20, rue Nationale / 29 A, rue du Baignoir
- . 35, rue Thubaneau
- . 57, rue des Dominicaines
- . 38, rue du Musée
- . 80, rue Nationale / 55, rue du Petit Saint Jean
- . 78, rue Bernard Dubois
- . 7, rue Nationale
- . 46, rue des Petites Maries
- . 9, rue de l'Académie
- . 12, rue des Petites Maries (lots 1,2,3, 4)
- . 30, rue du Musée (lots 3,5,6)
- . 15, rue de la Fare (lots 1, 3, 4, 5, 7, 9)
- . 15, place des Marseillaises (lots 1, 3, 5, 6)
- . 52, rue du Petit Saint Jean (Immeuble muré - 2 lots pour maîtrise complète)
- . 28, rue du Musée

PRI Thubaneau

- . 5, rue Vincent Scotto

PRI Panier

- . 3, rue Abadie
 - . 7, rue Abadie
 - . 33, rue Baussenque
 - . 50, rue des Ferrats
 - . 19, rue Sainte Françoise
 - . 48, rue Sainte Françoise
 - . 54, rue Sainte Françoise
 - . 2, rue Puits Baussenque
 - . 6, rue de l'Evêché
 - . 48, Montée des Accoules (succession vacante)
- . 17, rue du Poirier / 22, Moulins (copropriété entière en vue d'une revente à NLP)

- . 12, rue Saint Pons (permet de maîtriser l'immeuble entier)
- . 29, rue du Poirier (cet immeuble doit faire l'objet d'un échange avec soulte avec le 33 rue du Refuge acquis par HMP)

ENQUETES PARCELLAIRES A ENGAGER EN 2008

Pour le Centre Ville :

- . 3, rue d'Aubagne : immeuble APHM en vue d'une cession à ADOMA
- . **31/31bis, rue Fr. de Pressensé - Projet ANRU – si négociation / préemption échoue**

Pour le Panier :

- . 23, rue du Poirier
- . 5, rue Abadie (en complément maîtrise des 3 et 7)

Envoyé avec Yahoo! Mail.
Une boîte mail plus intelligente.